



DELIBERATION 2025-14 – FINANCES - SALLE MULTIFONCTIONNELLE – NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Clairmarais s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie – salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Damien MOREL, maire, en suite des convocations adressées au domicile des conseillers municipaux, le vingt février deux mil vingt-cinq.

Etaient présents :

Damien MOREL, maire, Francis FLAJOLET, premier maire adjoint, Casimir LETELLIER, deuxième maire adjoint, Karine LENGAGNE, troisième maire adjointe, Marie-Paule CORNUAU, conseillère municipale, Jérôme COURMONT, conseiller municipal,	Nadine DE SAINTE MARESVILLE, conseillère municipale, Corinne HELLEBOID, conseillère municipale, Franck HOUCKE, conseiller municipal, Valérie LASAGESSE, conseillère municipale, Patrick PREVOST, conseiller municipal Véronique RUCKEBUSCH, conseillère municipale,
--	--

Absents / Excusés :

Isabelle LAUWERIERE, conseillère municipale, donne pouvoir à Corinne HELLEBOID,
Christine TAVERNIER-TRACHE, conseillère municipale, donne pouvoir à Damien MOREL,

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

- Vu la rénovation de l'espace associatif et culturel et l'augmentation de la qualité des équipements proposés.
- Vu le souhait de Monsieur le Maire de revoir les tarifs de location des salles de façon à couvrir toutes les charges liées à l'usage privatif de la salle multifonctionnelle,
- Vu l'avis favorable de la Commission Générale du 22 février 2025

A titre d'information, inflation depuis les précédents tarifs (2021) = +15%

Il s'agit aussi de prévoir le remplacement des équipements qui pourraient défaillir voire d'une cure de jouvence des peintures...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, instaure les tarifs ci-après à compter de ce jour (pour tout nouveau contrat établi):

Clairmaraisien ou Association Extérieure d'intérêt général ***	Particulier / Association non Clairmaraisien.ne	Commerçant	Association Clairmaraisienne d'intérêt général ** ***	Personnel municipal
Location pour 3 jours (du vendredi après-midi au lundi matin)	270 €	490 €	Gratuit (une fois l'an)* – Fin de semaine ou journée	
Location pour une journée – sans vaisselle	170 €	295 €	Tarif « Clairmaraisien » à partir de la 2 ^e location	
Arthes (à l'enregistrement de la location)	100 € pour la fin de semaine 50 € pour une journée			
Caution	300 €			
Forfait poubelles (option)	25 €			
Eau, électricité	prix coûtant selon relevé majoré de 3% de frais de gestion (arrondi à l'euro supérieur)			
Vaisselle	0,5 euro par couvert		Gratuit (une fois l'an)* – Fin de semaine ou journée	
Casse	à prix coûtant selon article cassé			
Journée supplémentaire d'immobilisation	100			
Forfait nettoyage des sols (option)	70			

Une réduction de 50 euros sera réalisée au bénéfice des résidents Clairmarais sur présentation de justificatifs et dans un délai de deux mois suivant l'évènement suivants aux occasions suivantes :

- Union civile (ou religieuse)
- Anniversaire 18 ans / 20 ans
- Anniversaire de mariage (25 – 40 - 50 – 60 – 70 ans d'union)

*Gratuit un fois l'an pour l'une ou l'autre des salles

**Association communale = association d'intérêt général dont le siège est situé à Clairmarais

***dans le cadre d'une activité ouverte au public

Pour tout événement co-organisé avec la municipalité, la salle est mise à disposition gratuitement (ex : ducasse)

La mise à disposition à titre gratuit est également possible pour les activités d'associations ou pour des organismes ou administrations.



Le Maire

VOTANTS : 14 (DONT POUVOIRS : 02)		
POUR : 14	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

ID : 062-216202259-20250227-DELIB2514-DE

